

Toutes les pièces présentées doivent être des **ORIGINAUX**

POUR MAJEUR

1^{ère} DEMANDE :

- **1 photo couleur** : moins de 6 mois, aux normes, à effectuer de préférence chez le photographe
Ne pas les découper - Attention les photos d'école ne fonctionnent pas
 - pas de lunettes, * visage dégagé,
 - pas de sourire, * bouche fermée,
 - rien sur la tête,
- **1 justificatif de domicile : de moins d'un an**
(adresse complète et précise) :
 - Facture d'eau, électricité, téléphone fixe, assurance habitation, gaz, avis d'imposition récent, quittance de loyer (pas de quittance provenant de carnet à souche)
- **1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois**
(Si naissance à Ploërmel et si commune relié à Comedec, vous n'avez pas besoin de réclamer l'acte de naissance)
⇒ **Connaître IMPÉRATIVEMENT DATES ET LIEUX DE NAISSANCES DES PARENTS**
- Si mariage récent pour les femmes, copie de l'acte de mariage
- Si veuvage récent pour les femmes, copie de l'acte de décès de l'époux
- La carte nationale d'identité
- Timbre fiscal de 86 euros
(à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet avec la prédemande en ligne)

Pour les majeurs vivant chez leurs parents ou personnes hébergées :

- + Attestation hébergement à compléter et signer par l'hébergeant (attestation vierge à demander en Mairie)
- + Justificatif de domicile de l'hébergeant récent
- + La carte d'identité de l'hébergeant.

RENOUVELLEMENT :

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1^{ère} demande **et**

- Rendre l'ancien passeport

PERTE OU VOL :

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1^{ère} demande **et**

rajouter:

- Déclaration de vol (gendarmerie)
- Déclaration de perte (effectué en Mairie le jour du RDV)

Dans certains cas :

- Parents de l'intéressé(e) nés à l'étranger) : Fournir un certificat de nationalité française.
- En cas d'utilisation d'un nom d'usage (femme divorcée), fournir le jugement de divorce mentionnant ce cas.

POUR MINEUR

L'enfant doit être présent dans tous les cas

1^{ère} DEMANDE - RENOUELLEMENT - PERTE OU VOL :

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1^{ère} demande/
Renouvellement/ Perte ou vol d'un majeur **et rajouter :**

- La pièce d'identité du parent présent
- Timbre fiscal :
(à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet avec la prédemande en ligne)

17. euros jusqu'à 15 ans
42 euros de 15 ans inclus à 17 ans inclus

Dans certains cas, fournir en plus :

- copie intégrale du jugement de divorce.
- Résidence alternée :
 - 1 justificatif de domicile de chaque parent

- La pièce d'identité de chaque parent

Ce qu'il faut savoir :

A la remise du passeport, l'intéressé(e) doit se présenter en personne (les mineurs à partir de 12 ans, accompagnés de l'un des parents également) car une nouvelle prise d'empreinte est effectuée.

Attention !!

A son retour en Mairie, le passeport ne peut pas être conservé plus de trois mois.
Après ce délai, il sera automatiquement dématérialisé.

VILLE DE PLOËRMEL



Constitution

d'un

Passeport biométrique

Service Population et Citoyenneté

Sur Rendez-Vous :

Du Lundi au Vendredi

02.97.73.20.73

**TOUTES LES PIÈCES SONT OBLIGATOIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER
DANS LE CAS CONTRAIRE CELA IMPLIQUERA UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS**

Il est conseillé d'effectuer une pré-demande en ligne : [https://
ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire](https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire)

Merci d'imprimer le document ou de noter le numéro de la
pré-demande pour l'apporter le jour du rendez-vous